

## PROJET D'APPUI AU MECANISME INCITATIF DE FINANCEMENT AGRICOLE FONDE SUR LE PARTAGE DES RISQUES (ProMIFA)

### APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA SELECTION DE 20 FERMES AGROPASTORALES MODELES ET 50 ENTREPRISES / COOPERATIVES AGROPASTORALES PERFORMANTES

Mai 2024

#### **Contexte et justification**

Le Projet d'appui au Mécanisme Incitatif de Financement Agricole fondé sur le partage des risques (ProMIFA) est une initiative du Gouvernement togolais soutenue par le Fonds international de développement agricole (FIDA). Son objectif global est de contribuer à la réduction de la pauvreté, à la croissance économique durable et inclusive, ainsi qu'à la création d'emplois décents en milieu rural. Le projet a une portée nationale et vise spécifiquement les filières agricoles suivantes : riz, maraîchage, aviculture et maïs. Le ProMIFA vise à toucher environ **50 000 ménages**, représentant 300 000 bénéficiaires directs issus des groupes démunis, des exploitations familiales rurales, des organisations professionnelles telles que les coopératives, les unions et les fédérations, ainsi que des micro-entreprises agricoles. Les stratégies de ciblage sont fortement inclusives et sensibles à l'âge et au genre, avec un objectif de représentation d'au moins 40 % de jeunes des deux sexes et d'au moins 30 % de femmes adultes parmi les bénéficiaires.

L'objectif de développement du ProMIFA est d'**offrir aux acteurs des chaînes de valeur agropastorales organisées et performantes un accès durable aux marchés et à des services financiers et non financiers adaptés**. Il est structuré autour de trois (03) composantes.

La composante 1 du ProMIFA comprend un volet dédié au **renforcement des capacités techniques et technologiques des producteurs, de leurs organisations et des autres acteurs des filières agro-pastorales**. Ce volet prévoit des actions telles que des formations techniques, des échanges d'expériences, la promotion et la diffusion des itinéraires techniques et des innovations, ainsi que le renforcement des capacités et la structuration des organisations paysannes.

Parmi les dispositifs privilégiés, figurent, entre autres, l'utilisation des coopératives et des entreprises agro-pastorales performantes comme cadres d'apprentissage pour les agriculteurs familiaux.

A cet effet, la Coordination togolaise des organisations paysannes et de producteurs agricoles (CTOP) a été responsabilisée dans le cadre du ProMIFA pour identifier, dans les six (06) régions agricoles du Togo, des fermes, des coopératives et des entreprises agro-pastorales performantes.

Le présent appel permettra de sélectionner des fermes, des coopératives et d'entreprises agro-pastorales performantes pour assurer le transfert des savoirs, des connaissances et des compétences aux autres agriculteurs dans les filières ciblées par le ProMIFA.

### **Mission à réaliser par les fermes, les coopératives et entreprises modèles**

Les fermes, entreprises et coopératives performantes qui seront sélectionnées auront pour mission de conduire, dans le cadre des activités du ProMIFA, des routes d'apprentissage. Ces fermes/entreprises et coopératives auront la responsabilité d'accueillir dans leur ferme, entreprise ou coopérative, des groupes d'acteurs bénéficiaires des appuis du ProMIFA pour leur renforcement de capacités techniques sur des thématiques spécifiques répondant à leur besoin. Ces groupes seront accueillis par vague de vingt (20) acteurs pendant trois (03) jours d'échanges et d'apprentissage. Durant le projet, il sera organisé au total 420 routes d'apprentissage au profit de 9600 acteurs des chaînes de valeurs, à raison de 6 routes d'apprentissage par ferme, coopérative ou entreprise.

### **Critères de sélection des fermes modèles, entreprises ou coopératives performantes**

Il s'agit des fermes agropastorales, coopératives et entreprises agropastorales performantes existantes dans toutes les préfectures du Togo, disposant d'une innovation / technologie intéressante répliquable et disposant d'une infrastructure acceptable pour l'accueil et le renforcement des capacités des autres acteurs bénéficiaires du projet (producteurs, éleveurs et transformateurs).

#### **Profil des 50 entreprises et coopératives performantes recherchées**

La sélection des 50 coopératives et entreprises agricoles performantes se basera sur les critères suivants :

- *Être une coopérative ou entreprise agropastorale légalement constituée ;*
- *Avoir au moins cinq ans d'existence ;*
- *Exercer dans l'une des filières cibles du ProMIFA (maïs, riz, aviculture et maraîchage) ;*
- *Disposer d'un paquet de technologies ou d'innovations pertinentes et approuvées dans l'un des maillons de la production, transformation ou commercialisation ;*
- *Disposer d'une expérience en formation, encadrement, transmission de savoirs et connaissances ;*
- *Disposer d'une capacité d'accueil et de logement d'au moins 20 apprenants.*

Une répartition indicative des coopératives ou entreprises à sélectionner se présente comme suit :

<b>Coopératives / entreprises</b>	<b>Riz</b>	<b>Maïs</b>	<b>Volaille</b>	<b>Tomate</b>	<b>Total</b>
Maritime	3	2	4	3	<b>12</b>
Plateaux - Est	1	2	1	2	<b>6</b>
Plateaux-ouest	2	1	1	1	<b>5</b>
Centrale	2	3	2	2	<b>9</b>
Kara	2	2	2	3	<b>9</b>
Savanes	2	2	3	2	<b>9</b>
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>50</b>

### **Profil des 20 fermes agropastorales modèles recherchées**

Les 20 fermes seront sélectionnées sur la base des critères suivants :

- *Être une ferme école agropastorale légalement constituée,*
- *Avoir au moins cinq ans d'existence,*
- *Exercer dans l'une des filières cibles du ProMIFA (maïs, riz, maraîchage, aviculture)*
- *Mettre en pratique des paquets de technologies ou d'innovations pertinentes et éprouvées dans l'un des maillons de la production, transformation ou commercialisation*
- *Être capable de transmettre ces connaissances à d'autres acteurs,*
- *Disposer d'une expérience en formation, encadrement, transmission de savoirs et connaissances,*
- *Disposer d'une capacité d'accueil et de logement d'au moins 20 apprenants.*

Une répartition indicative des fermes performantes se présente comme suit :

<b>Coopératives / entreprises</b>	<b>Riz</b>	<b>Maïs</b>	<b>Volaille</b>	<b>Maraîchage</b>	<b>Total</b>
Maritime	1	1	1	1	<b>4</b>
Plateaux est	0	1	1	1	<b>3</b>
Plateaux ouest	1	1	0	1	<b>3</b>
Centrale	1	1	1	1	<b>4</b>
Kara	0	1	0	1	<b>2</b>
Savanes	1	1	1	1	<b>4</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>20</b>

### **Les innovations/approches/paquets technologiques/pratiques éligibles :**

Les thématiques à aborder concernent, entre autres :

- L'utilisation des variétés de cycle court adaptées aux changements climatiques et tolérantes au stress hydrique ;
- la sélection massale et la conservation des semences;
- les techniques de conservation des eaux et des sols (CES) et de gestion des espaces hydroagricoles;
- la protection des végétaux et lutte intégrée contre les ravageurs;

- la fertilité des sols y compris par les techniques de rotations culturales et intégration agriculture et élevage;
- la transformation et la gestion de la qualité, de la salubrité et de certification ;
- la création et protection de marque, la labélisation ;
- les modèles d’alliance commerciale réussie ; etc.

Ce tableau présente une liste, non limitative, des thématiques ou innovations dans les filières :

<b>Maïs</b>	<b>Riz</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de l’itinéraire technique, gestion efficace des chenilles légionnaires,</li> <li>- le stockage/warrantage,</li> <li>- la gestion intégrée de la fertilité des sols, de l’eau et des ravageurs (production et utilisation de fertilisants et bio-protecteurs organiques, fertigation, etc).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le Système de riziculture intensive (SRI),</li> <li>- l’irrigation sommaire, aménagement simple durable,</li> <li>- la Gestion intégrée de la fertilité des sols, de l’eau et des ravageurs (Placement Profond de l’Urée-PPU, production et utilisation de fertilisants et bio-protecteurs organiques, fertigation),</li> <li>- l’étuvage amélioré,</li> <li>- etc.</li> </ul>
<b>Maraîchage</b>	<b>Aviculture</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- la Gestion intégrée de la fertilité des sols, de l’eau et des ravageurs (production et utilisation de fertilisants et bio-protecteurs organiques, irrigation, association/rotation) etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La Prophylaxie et Gestion efficace des pathologies,</li> <li>- l’amélioration génétique,</li> <li>- la ration alimentaire,</li> <li>- la gestion de la reproduction,</li> <li>- etc.</li> </ul>
<b>Innovations transversales à toutes les filières</b>	
<p>Mécanisme de Vente groupée, gestion de l’entreprise/coopérative (outils de gestion, principes coopératifs, partage de résultat), Gestion de la qualité et la certification des produits, utilisation et gestion collective des équipements et matériels, approvisionnement et gestion collective des intrants, etc.</p>	

### **Dossiers de candidature**

Les fermes, coopératives et entreprises intéressées doivent soumettre les dossiers suivants :

- ✓ une fiche de candidature dûment remplie (en ligne ou en physique) ;
- ✓ les pièces suivantes :
  - Carte d’opérateur économique ou Attestation d’immatriculation ou récépissé
  - Pièce d’identité du promoteur ou du président de la coopérative
  - Les images des activités antérieures de la coopérative ou de l’entreprise
  - Une lettre de recommandation d’une structure d’appui accompagnement (ICAT, ONG, Unions/faïtières d’OP) reconnaissant votre expérience sur les thématiques ciblées.

### **Dépôt des candidatures**

Le dossier de candidature peut être déposé à travers ces différents liens :

- Pour les entreprises agropastorales : <https://ee.kobotoolbox.org/x/9zipZh9i>
- Pour les fermes agropastorales : <https://ee.kobotoolbox.org/x/kBtmY2h6>
- Pour les coopératives agricoles : <https://ee.kobotoolbox.org/x/EVCLOnOE>

Ou au siège de la CTOP ou être envoyé par mail à l'adresse suivante :

**Avenue de la Chance, 244BKK, non loin de la Caisse de Retraite du Togo**  
**BP: 20 046 Lomé – TOGO**  
**Email: [ctoptogo@gmail.com](mailto:ctoptogo@gmail.com)**

La date de clôture de dépôt des dossiers est fixée au **Judi, 06 Juin 2024 à 17h30.**

### **Procédures de Sélection**

La sélection des fermes, coopératives et entreprises agropastorales capables de former les autres agriculteurs et éleveurs, suivra un processus en trois étapes.

- Evaluation des coopératives et entreprises suivant les critères de sélection par un comité multi-acteurs ;
- Visite des coopératives et entreprises présélectionnées pour vérification des compétences et capacités ;
- Sélection finale des coopératives et entreprises

### **Critères d'évaluation des candidatures**

<b>Critères de sélection</b>	<b>Points</b>
1. Le candidat est légalement constitué	10
2. Le candidat a au moins 5 années d'existence	10
3. Le candidat est dans l'une des filières cibles du ProMIFA	10
4. La thématique, l'innovation ou la technologie proposée est pertinente	20
5. Le candidat a une expérience dans la technologie	20
6. Le candidat dispose d'infrastructure minimum pour l'accueil et la formation	20
7. Le candidat a une expérience dans l'animation des formation	10
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>

### **Informations complémentaires**

Pour toutes informations complémentaires en lien avec l'appel, prière de contacter le **92 57 12 21 / 90 00 95 56** ou écrire au [ctop03@yahoo.fr](mailto:ctop03@yahoo.fr)